Adhésions et dons

2026-07-04 17:50:34

Pour mener ses actions en toute indépendance, PRIARTEM a besoin de votre soutien. En adhérant ou en faisant un don, vous donnez à l'association les moyens d'agir et de vous soutenir.

Depuis le 10 avril 2018 l'ONG Priartem est reconnue d'intérêt général. Elle peut désormais, au vu des critères de l'administration fiscale, émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs (permettant une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable).

- Priartem vous aide dans le cadre de votre opposition à l'installation ou au déplacement d'antennes relais ou à l'installation de toute autre source de pollution électromagnétique dans votre environnement (compteurs communicants, WiFi communautaire, Wifi ou DECT des voisins, Wifi ou DECT des locaux professionnels dans lesquels vous travaillez...) grâce à l'importante somme d'informations analysées qu'elle diffuse sur ce site, dans ces newsletters ou dans sa revue.
- Si vous devenez adhérents, vous obtiendrez un soutien plus spécifique, la possibilité d'accéder à des modèles de courriers et autres outils pour vous aider concrètement dans votre combat local, la participation éventuelle de responsables de l'association à vos réunions publiques ou à vos rencontres avec les élus et les administrations. Vous bénéficierez aussi de la visibilité d'une association nationale agréée santé et agréée environnement et de son réseau de correspondants.
- Enfin, Priartem peut vous aider à mieux connaître votre exposition en vous prêtant des appareils de mesures : Mieux connaitre son exposition.

Je fais un don J'adhére

Nous proposons le paiement en ligne par carte bleue ou compte Paypal soit en paiement annuel soit par mensualisation.

Modalités d'adhésion

Le montant de l'adhésion annuelle, pour les **particuliers**, est de **25 euros** ou de **10 euros** pour les personnes ayant des revenus égaux ou inférieurs au SMIC

Un effort particulier est demandé aux **associations** en fonction du nombre de leurs adhérents. **La cotisation de base** (4 membres) est fixée à **40 euros** ; au-delà, **5 euros supplémentaires** par personne sont demandés.

Il s'agit d'un montant minimal. Si vous le souhaitez, vous pouvez verser à l'Association une cotisation annuelle supérieure à cette somme. Elle sera la bienvenue car notre tâche est de plus en plus lourde et nous avons besoin des soutiens et des « efforts citoyens » de tous pour continuer le combat, même si l'antenne qui vous était destinée n'a, par bonheur, pas été installée...

Adhésions particulières

De plus en plus de communes, de communautés de communes, de communautés d'agglomérations ... s'adressent à notre association pour les aider à définir une marche à suivre concernant l'implantation des antennes-relais sur leur territoire.

A celles-ci, nous proposons une adhésion particulière qui inclut non seulement les aides ponctuelles, la transmissions des informations utiles, mais également un engagement de l'association dans le processus d'information et de concertation qu'elles auront engagé. Le tarif d'adhésion proposé est proportionnel au nombre d'habitants. Merci de vous renseigner directement auprès du secrétariat de l'association en nous contactant par Internet ou par téléphone pour en savoir plus.

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026